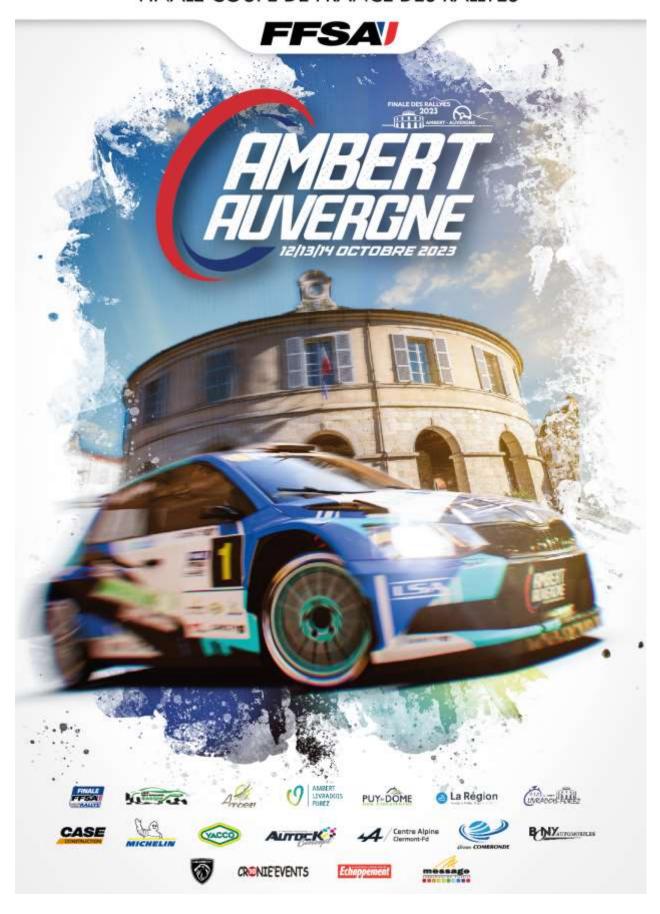
# REGLEMENT PARTICULIER

# FINALE COUPE DE FRANCE DES RALLYES





# 12 - 13 - 14 OCTOBRE 2023

# LISTES DES ADRESSES

#### **Organisateur Administratif**

Ligue du Sport Automobile d'Auvergne c/o J. MARTIN 6, Rue de l'Hôtel des Postes 03200 – VICHY Tél. 06 81 50 61 37

e-mail: crsa.auvergne@orange.fr

# **Organisateur Technique**

A.S.A. Livradois Forez B.P.11 63600 – AMBERT

Tél. : 06 80 91 84 82

Vérifications Administratives : « Ambert en Scène » - 10 Rue Blaise Pascal – 63600 - AMBERT

Vérifications Techniques : Esplanade Place du Général de Gaulle à AMBERT

<u>P.C. Course – Collège des Commissaires Sportifs – Classements - VDS – :</u>« Ambert en scène » - 10 Rue Blaise Pascal – 63600 - AMBERT

Accueil des Officiels et Commissaires : « Ambert en scène » - 10 Rue Blaise Pascal - 63600 - AMBERT

Salle de Presse: Gare d'Ambert – Avenue de la Gare – 63600 AMBERT

Podium départ Michelin: Sortie parc Esplanade Robert Lacroix – 63600 AMBERT

Podium arrivée: Esplanade Robert LACROIX - 63600 AMBERT

Parc fermé - Parc de regroupement : Esplanade Robert LACROIX - 63600 AMBERT

Parc d'assistance : Aérodrome d'Ambert Le Poyet

# Village des Ligues :

Salle de la scierie

# Parc remorques et déchargement :

Place des Fayettes – 63600 AMBERT (Parc non gardé)

**Affichage officiel**: Patrick Soft

<u>Tableau d'informations</u>: Patrick Soft

<u>Vérifications finales</u>: Garage PEUGEOT SARL BORDEL à AMBERT

Remise des prix : Podium arrivée

<u>Site Officiel de la Finale : https://www.finale-rallyes-2023.fr</u>

# **PROGRAMME ET HORAIRES**

Lundi 28 Août 2023	Parution du règlement		
Lundi 11 Septembre 2023	Ouverture des engagements		
Lundi 25 Septembre 2023	Date limite d'envoi à sa ligue		
Lundi 25 Septembre 2023	Clôture des engagements		
Mardi 3 Octobre 2023	Publication listes des pilotes		
Vendredi 6 Octobre 2023	Remise des Carnets d'itinéraire Vérifications obligatoires des documents	« Ambert en scène « 10 Rue Blaise Pascal	De 17 h 30 à 20 h 30
Samedi 7 Octobre 2023	Remise des Carnets d'itinéraire Vérifications obligatoires des documents	« Ambert en scène « 10 Rue Blaise Pascal	De 08 h 00 à 15 h 00
Samedi 7 Octobre 2023	RECONNAISSANCES		De 08 h 15 à 18 h 00
Dimanche 8 Octobre 2023	Remise des Carnets d'itinéraire Vérifications obligatoires des documents	« Ambert en scène « 10 Rue Blaise Pascal	De 08 h 00 à 15 h 00
Dimanche 8 Octobre 2023	RECONNAISSANCES		De 08 h 15 à 18 h 00
Mardi 10 octobre 2023	Remise des carnets d'itinéraire vérifications obligatoires des Documents	« Ambert en scène « 10 Rue Blaise Pascal	De 17 h30 à 20 h30
Mercredi 11 Octobre 2023	Remise des Carnets d'itinéraire Vérifications obligatoires des documents	« Ambert en scène « 10 Rue Blaise Pascal	De 08 h 00 à 15 h 00

Mercredi 11 Octobre 2023	Ouverture Parc Assistance	Aérodrome LE POYET	14 h 00
Mercredi 11 Octobre 2023	Octobre 2023 RECONNAISSANCES		De 08 h 15 à 18 h 00
Jeudi 12 Octobre 2023	Remise des Carnets d'itinéraire Vérifications obligatoires des documents	« Ambert en scène « 10 Rue Blaise Pascal	De 08 h 00 à 11 h 00
Jeudi 12 Octobre 2023	RECONNAISSANCES	« Ambert en scène « 10 Rue Blaise Pascal	De 08 h 15 à 15 h 00
Jeudi 12 Octobre 2023	Accueil des Officiels	« Ambert en scène « 10 Rue Blaise Pascal à Ambert	A partir de 14 h 00
Jeudi 12 Octobre 2023	Ouverture Salle de Presse	Gare d'Ambert Place de la Gare	14 h 00
Jeudi 12 Octobre 2023	Vérifications complémentaires des documents	« Ambert en scène « 10 Rue Blaise Pascal à Ambert	De 15 h 00 à 21 h 00
Jeudi 12 Octobre 2023	Vérifications Techniques des voitures	Esplanade Charles de Gaulle à Ambert	De 15 h 00 à 21 h 15
Jeudi 12 Octobre 2023	Mise en place du parc de départ	Esplanade Robert Lacroix à Ambert	De 15 h 00 à 22 h 30
Jeudi 12 Octobre 2023	1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	« Ambert en scène « 10 Rue Blaise Pascal	16 H 00
Jeudi 12 Octobre 2023	Briefing des Officiels et véhicules d'encadrement	« Ambert en scène « Salle du théâtre	17 h 00
Jeudi 12 Octobre 2023	Conférence de Presse	« Ambert en scène « Salle du théâtre	18 h 00
Jeudi 12 Octobre 2023	Inauguration Village des Ligues	Scierie Ambert	19 h 00
Jeudi 12 Octobre 2023	Publication des équipages admis au départ et publication des heures et ordre de départ de la 1ére étape - 1ère section (P1)	Tableau d'affichage électronique www.pksoft.fr	23 h 00
Vendredi 13 Octobre 2023	Départ podium Michelin pour P1 1 <sup>ère</sup> section	Podium Michelin devant scierie	9 h 00
Vendredi 13 Octobre 2023	Publication des heures et ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> Section	Tableau d'affichage électronique www.pksoft.fr	15 H 30

Vendredi 13 Octobre 2023	Départ de la 2 <sup>ème</sup> section	Podium Michelin Esplanade Robert Lacroix	15 h 58
Vendredi 13 Octobre 2023	Arrivée 1 <sup>ère</sup> Etape Ambert	Parc fermé Esplanade Robert Lacroix	18 h 34
Vendredi 13 Octobre 2023	Publication des résultats partiels	Tableau d'affichage électronique www.pksoft.fr	23 h 00
Vendredi 13 Octobre 2023	Publication des heures et ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape	Tableau d'affichage électronique www.pksoft.fr	23 h 30
Samedi 14 Octobre 2023	Départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape	Podium Michelin 09 h 00 Esplanade Robert Lacroix	
Samedi 14 Octobre 2023	Arrivée du Rallye Entrée parc fermé Publication des résultats Remise des Prix au Podium	Esplanade Robert Lacroix Ambert 18 h 23	
Samedi 14 Octobre 2023	Vérifications finales Taux horaire de la main d'oeuvre : 60 € TTC	Dès l'arrivée Garage SARL PEUGEOT BORDEL AMBERT	

# **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

La Fédération Française du Sport Automobile et la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Auvergne (Organisateur Administrative), en collaboration avec l'ASA Livradois Forez (Organisateur Technique) organisent la FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES les 12/13/14 OCTOBRE 2023 à Ambert.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 29/FRC/23 en date du 05/07/2023 et a reçu le permis d'organisation n° 583 de la FFSA en date du 01 Septembre 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2023 et le règlement de la Finale des Rallyes 2023. Les rallyes français sont organisés conformément au Code Sportif International et de ses annexes, aux règlements de la Fédération Française du Sport Automobile. La finale de la Coupe de France est réservée aux pilotes qualifiés selon le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2023.

# **COMITE D'HONNEUR**

M. Philippe CHOPIN	Préfet du Puy-de-Dôme
M. Laurent WAUQUIEZ	Président du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
M. Lionel CHAUVIN	Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
M. Daniel FORESTIER	Président Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez
M. Guy GORBINET	Maire d'Ambert
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Michel DURIN	Président de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
M. Bernard DEMEUZOIS	Président de la commission du Championnat de France des rallyes
M. Hervé BESSON	Président de la commission Coupe de France des rallyes
M. Thierry DUPECHER	Président de l'ASA Livradois Forez
M. Eric MATHEVON	Co-Président de l'ASA Livradois Forez

M. Julien QUINONERO Coordinateur

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile

d'Auvergne

Mesdames et Messieurs les présidents d'ASA, d'ASK et Membres de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et

de Karting

Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le Rallye d'Ambert

#### **COMITE D'ORGANISATION**

M. Michel DURIN Président de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne

M. Julien QUINONERO Coordinateur de l'événement
M. Thierry DUPECHER Président de l'A.S.A. Livradois Forez
M. Eric MATHEVON Co-Président de l'A.S.A Livradois Forez

M. Josy MARTIN Secrétaire Générale de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne

M. Etienne GARDETTE Trésorier Général de la Ligue d'Auvergne M. André RIX Trésorier de l'A.S.A. Livradois Forez

Mme Christine LESPIAUCQ Membre du Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne M. Pascal PERONNET Membre du Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne

M. Pascal LAFONT Référent Presse

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

SECRETARIAT DU RALLYE: (jusqu'au 5 Octobre 8 h 00)

Ligue du Sport Automobile d'Auvergne - c/o J.MARTIN -

6 rue de l'hôtel des Postes - 03200 VICHY - email : crsa.auvergne@orange.fr

A compter du 6 Octobre : « Ambert en Scène » 10 rue Blaise Pascal – 63600 AMBERT

# 1.1P - OFFICIELS

(départ – regroupement – fermé)

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Jean Claude CRESP

Membre du Collège : Jacques COURMONTAGNE

Membre du Collège Gilbert GIRAUD
Secrétaire du Collège Josiane CHARLEUX

Directeur de Course
Directeur de Course adjoint
Directeurs de Course délégués E.S. au PC
Directeur de Course de Course délégués E.S. au PC
Directeur de Course de Course délégués E.S. au PC
Directeur de Course de Course délégués E.S. au PC
Directeur de Course de

Christelle HABOUZIT
Michel DESMARIE

Directeur de Course délégué parcs Serge FREVILLE

Directeur de Course délégué Parc Assistance André GUIBLAIN

Directeurs de Course délégués aux E.S. Christophe ARSAC (ES: 1 - 3 – 6)

Marc HABOUZIT (P 1-ES:5-8) Pascal LAFOND (ES 2-4-7)

Directeurs de Course adjoints aux E.S. Catherine CHIORU (P 1 –ES : 5 – 8)

Pascal MAGNE (ES:1-3-6) Benoit VIOLET (ES 2-4-7)

Directeur de Course adjoint Inter (E.S. 5/8) Fabien PASCAL

Commissaire Technique responsable Laurent QUERRY

Commissaires Techniques : Jean-Claude DESNOUX

Martial LOBROT
Matthieu MACCOLINI
Serge PEGOLOTTI
Christian ALLOIN
André BOIVIN
Emeric PASCAL
Dominique MONIER
Jacky MONTJOTIN
Hervé CANTAT
Jean-Yves MEUNER

Chargés des relations avec les concurrents :

- Responsable - présence Collège Yveline GUILLOU

Françoise FREVILLE Aurélie FERNANDES Nicole GUIBLAIN Dimitri HEMBERT

Juges de faits : Yves ANICOTTE

Martine ANICOTTE Jean-Marc SEGOUIN Annick SEGOUIN

Chronométreurs délégués aux ES : Jean-Louis ALLE

Gérard BRUN

Laurence CHOULET PARPILLON

Yvan GAGNAIRE Kévin LABEAUME Jean-Claude PLANEIX Charlène VALLA Cédric VALENTIN

Chargé des relations avec la presse Philippe LAFONT

Médecin ChefChristine LESPIAUCQMédecinsPatrick CHERREAU

Stéphanie CHERREAU

Claude RIGAUD (voiture balai)

Speakers Philippe SOING

Mathieu VOLDOIRE

Classements PK Soft
Géolocalisation VDS Racing

Radio communication JLD Communications

Responsables du protocole Michèle MARTIN

Jacques COURTADON

Responsable administrative Josette MARTIN

Responsable des Commissaires

Responsable du tracé

Responsable de l'implantation

Responsable Intendance / Hébergement

Véhicule Tricolore

Véhicule Sécurité

Délégué Autorité

Véhicules Info

- Info 1

- Info 2

Véhicule Balai

Véhicule 000B

Véhicule 000A Véhicule 00B

Véhicule 00A

Véhicule 0B

Véhicule 08

Evelyne LAPALUS Thierry DUPECHER Eric MATHEVON

Pascale ROLLE – Chantal RIX

Jean-Claude HECTOR - Daniel BERTHON

Eric MATHEVON - TBA

Thierry DUPECHER - Yves GUILLOU

Gilbert REVEL - Guy VIGNAND

Michel LAURENCIN – Michel BATHELOT

Wilfrid DRIGEARD - Corinne DRIGEARD

TBA TBA TBA

Jean-Marie CUOQ

TBA

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels inscrits et participant à la Finale de la Coupe de France des rallyes sont déclarés compétents en tant que juges de faits pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

#### 1.2.P - ELIGIBILITE

La finale de la Coupe de France des Rallyes est réservée aux pilotes qualifiés selon le règlement de la FFSA. Le vainqueur de la finale sera le vainqueur de la Coupe de France des Rallyes 2023 La date de fin de qualification est fixée au 10 septembre 2023

#### 1.3.P - VERIFICATIONS

Les vérifications seront effectuées obligatoirement à la prise du carnet d'itinéraire : « Ambert en Scène »

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote de l'année en cours
- Passeport Technique de la voiture

Les équipages recevront les heures de convocation pour les vérifications complémentaires.

Une fois les vérifications effectuées et conformes, les équipages recevront les stickers nécessaires qui devront être apposés sur la voiture de course avant de passer aux vérifications techniques

# **Vérifications Administratives complémentaires**

- Le Jeudi 12 octobre de 15 h 00 à 21 h 00 à « Ambert en Scène »

#### **Vérifications Techniques**

Le Jeudi 12 octobre de 15 h 00 à 21 h 15 Esplanade Charles de Gaulle à Ambert

Chaque concurrent devra se présenter à l'heure prévue par sa convocation aux vérifications techniques

Les horaires des convocations seront disponibles sur le site officiel : https://www.finale-rallyes-2023.fr

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité disponible sur le site officiel de la Finale - https://www.finale-rallyes-2023.fr

Le déchargement des voitures se fera uniquement place des Fayettes à Ambert, il est strictement interdit dans tout autre lieu.

Parc Remorques : Sera situé Place des Fayettes à Ambert (parc non gardé)

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

# **ARTICLE 2 – ASSURANCES**

Conforme au règlement standard des rallyes

Les véhicules de reconnaissance, d'assistance même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur ne seront, en aucun cas, considérés comme participant à la Finale des Rallyes. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la responsabilité de leurs propriétaires

# **ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes

# 3.1.P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

<u>3.1.5.P</u>: Les pilotes qualifiés devront envoyer le bulletin d'engagement à leur Ligue de Sport Automobile de rattachement avant <u>le lundi 25 Septembre 2023 à minuit.</u>

Ne seront prises en considération que les demandes d'engagement :

- Parvenues dans les délais : Clôture des engagements le 25/09/2023, le cachet de la poste faisant foi.
- Correctement remplies EN LETTRES MAJUSCULES
- Accompagnées de l'ensemble des documents demandés
- Obligatoirement accompagnées du montant des droits d'engagement (400€)
   (Les concurrents qui souhaitent échanger leur chèque contre des espèces devront le préciser lors de l'envoi de leur engagement)
- Les demandes incomplètes seront placées en attente jusqu'à régularisation.

La liste des engagés sera consultable sur le site officiel de la finale : https://www. finale-rallyes-2023.fr

<u>**3.1.10.P**</u> Le nombre d'engagés ne pourra dépasser le total des pilotes qualifiés.

# 3.1.11.P Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à **400 €.** Une participation de **50** € sera à rajouter aux droits d'engagement pour le système de géolocalisation

Les chèques devront être établis à l'ordre de :

#### LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE

Les demandes d'engagement devront être accompagnées :

- Des renseignements du véhicule utilisé pendant les reconnaissances
- De la fiche du parc d'assistance remplie correctement
- De la fiche de palmarès
- De la fiche de caution du système de géolocalisation renseignée
- Chèque de 300 € correspondant à la caution du système de géolocalisation (pas de CB, uniquement espèces ou chèques)

Les documents demandés sont disponibles sur le site officiel de la Finale : https://www.finale-rallyes-2023.fr

# 3.2.P – EQUIPAGES

Seul le pilote qualifié sera autorisé à piloter sur les épreuves spéciales

S'il s'avère que ce n'est pas le cas, il sera exclu de la finale par le collège des commissaires sportifs, il en sera de même si les bracelets d'identification ne sont pas portés correctement ou s'il est constaté une fraude ou tentative de fraude. Ces bracelets seront obligatoires à porter du CH parc de départ (H-10) jusqu'à la fin du rallye au podium d'arrivée.

Bracelets d'identification : chaque pilote qualifié recevra avant le départ un bracelet de couleur identifié « PILOTE » (vert – poignet gauche) et le copilote, d'un bracelet identifié « COPILOTE » (jaune– poignet droit) Ces bracelets seront contrôlés (y compris leur fixation) aux départs des ES et aux Points Stop

# 3.3.P - ORDRE DE DEPART - PLAQUES - NUMEROS

L'ordre de départ de la 1ère étape (1ère section de positionnement **(P1)** sera établi par la FFSA selon l'ordre prévu par le règlement standard des rallyes, et dans chaque groupe et classe, selon le nombre de points obtenu pour la qualification.

Pour la 2<sup>e</sup> Section, l'ordre des départs sera établi selon le classement de la P1 (hors pénalités éventuelles, cellesci étant ajoutées à la fin de la 1<sup>ère</sup> étape (Art.6.1.1P)

Pour la 2<sup>e</sup> étape, l'ordre de départ sera établi selon le classement obtenu après la dernière ES disputée lors de la 1<sup>ère</sup> étape, hors pénalités.

# **ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENT**

# 4.3.P - ASSISTANCE

4.3.1.P - Parc d'assistance

Un seul parc d'assistance sera mis en place

Le parc d'assistance sera situé à L'Aérodrome le POYET.

Le parc sera ouvert à partir du **Mercredi 11 octobre à 14 h 00** et devra être libéré au plus tard le dimanche 15 octobre à 10 h

Lors de leur arrivée, le responsable de l'équipe d'assistance des concurrents devra se présenter au responsable du parc avant l'installation.

Les emplacements seront attribués par l'organisateur.

L'espace maximum sera de 60m2 par voiture et de 40m2 par voiture supplémentaire.

Tous les concurrents souhaitant une surface complémentaire devront en faire la demande avant la clôture.

Un seul véhicule d'assistance sera prévu par équipage. Il sera identifié par un sticker qui devra être collé sur le pare-brise du véhicule (N° du véhicule en plus)

Seul le catering aux membres de l'assistance est autorisé dans le parc d'assistance.

Les concurrents sont responsables des agissements de leurs accompagnants et assistance et ils peuvent être sanctionnés en cas d'infraction aux règles.

La vitesse dans le parc est limitée à 30 km/h, les concurrents devront respecter les sens de circulation imposés par l'organisateur.

#### 4.3.2.1.P

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de chaque voiture un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 6 KG, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2ans
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche étanche de protection et résistante aux hydrocarbures
- En outre il est précisé que le piquetage est strictement interdit
- Aucune trace de peinture et/ou de pneumatiques au sol n'est autorisée

- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. Une pénalité de **200** € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

#### 4.3.2.2P - Parc Remorques

Le parc remorque est prévu Place des Fayettes (non gardé)

#### 4.9.P - GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures pourront être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du road-book du rallye.

Une caution sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boitier ou de ses accessoires (câbles,etc) la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

#### Reconnaissances:

Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.

■ Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

Prévoir dans l'habitacle une arrivée électrique 12V, avec port USB femelle, située à 1 mètre maximum du point de fixation du boitier.

- Lors des vérifications techniques préliminaires :
  - 1. le montage (endroit et fixations(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques
  - 2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédant le départ du rallye)
- Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS) dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

■ Prévoir obligatoirement une alimentation USB pour les reconnaissances et le rallye.

Tout constat de non-fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : l'organisateur demandera la remise en conformité immédiate
- 2ème infraction : l'organisateur infligera une peine pécuniaire de 200 € et demandera la remise en conformité immédiate,
- 3ème infraction : le collège des commissaires sportifs prononcera la disqualification du rallye et introduira une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Le montant des amendes est conservé par la FFSA

# ARTICLE 5- IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

# **5.2.PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité obligatoire et facultative (non rachetable) fera l'objet d'un additif au présent règlement qui sera publié avant le début des reconnaissances sur le site officiel de la Finale : https://www.finale-rallyes-2023.fr

# **5.3.P PRODUCTION D'IMAGES FFSA**

UTILISATION, DIFFUSION ET EXPLOITATION DES IMAGES ENREGISTREES DURANT LES EPREUVES SPECIALES PAR LES CAMERAS EMBARQUÉES

En application de l'article I) E) alinéa premier des Prescriptions Générales FFSA (édicté en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code du Sport), « Tous les droits de tournage et d'images animées relatifs à tout Championnat, Coupe ou Série de la FFSA sont dévolus à la FFSA. Ces droits pourront faire l'objet d'une cession à un ou plusieurs services de communication audiovisuelle ».

Le prestataire désigné par la FFSA procèdera au montage du matériel d'enregistrement dans les voitures en présence d'un technicien habilité par l'équipe responsable de la voiture.

Une installation s'effectuera avant le départ du rallye ou dans un parc d'assistance ou dans un parc fermé. Pour chaque étape, le choix des voitures dans lesquelles seront installées les caméras appartient au prestataire désigné par la FFSA.

Le poids de cet équipement sera considéré comme faisant partie de celui de la voiture.

Les concurrents s'engagent ainsi :

- à laisser le prestataire désigné par la FFSA installer et récupérer le matériel d'enregistrement précité
- à laisser le prestataire désigné par la FFSA utiliser, diffuser et exploiter l'intégralité des images et voix qui pourraient être enregistrées avec le matériel d'enregistrement précité à bord de leur voiture durant les épreuves spéciales ;
- à fournir, à la demande de la FFSA, au prestataire désigné par la FFSA, l'intégralité des images et voix qui auraient été enregistrées durant les épreuves spéciales par une ou plusieurs caméra(s) privée(s) installée(s) à bord de leur voiture et à laisser le prestataire désigné par la FFSA utiliser, diffuser et exploiter lesdites images et voix. Sauf autorisation contraire, toutes les séquences issues desdites caméras sont destinées à un usage personnel et ne doivent pas être distribuées ou communiquées par quelque moyen que ce soit ;
- à renoncer à toute revendication liée à l'utilisation, la diffusion et l'exploitation de leur nom, de leur image ou de leur voix, telles que décrites au présent article, en particulier de nature financière.

# **ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### 6.1.P - DESCRIPTION

La Finale de la coupe de France représente un parcours total de

479.13 Km, Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte un prologue (P1) et 8 épreuves spéciales d'une longueur de 131.25 km

Les épreuves spéciales sont :

Prologue (P1) CRONIE'EVENTS: 120.660 Km dont 6.61 Km ES (liaison 114.05 km)

1ère Etape: 97.79 km dont 24.66 km ES (liaison 73.13 km)

**ES1**: YACCO - 11.85 km

ES2: BONY AUTOMOBILES - 12.81km

2<sup>ème</sup> Etape: 260.68 km dont 99.98 km ES (liaison =160.70 km)

ES3/6: MICHELIN- 14.32 km ES4/7: CASE - 14.54 km ES5/8: KORENTIN — 21.13 km

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire »

PARCOURS TOTAL : 479.13 Km TOTAL LIAISON : 347.88 Km TOTAL ES : 131.25 Km

#### **PROLOGUE**

Une première section, dite "prologue", d'une seule ES sera organisée pour déterminer l'ordre des départs des concurrents.

Cette ES, numérotée P1 ne compte que pour repositionner les concurrents au départ de la section suivante. Les temps réalisés dans cette ES ne sont pas pris en compte pour l'établissement du classement final.

Toutefois les éventuelles pénalités routières infligées au cours du prologue seront prises en considération pour le classement.

Tout pilote qui ne termine pas la première section et/ou l'ES dite "prologue" sera classé dernier de sa classe sur la liste de départ de la section suivante. Une pénalité forfaitaire de 5' sera appliquée.

Si plusieurs pilotes sont dans ce cas, leurs positions de départ seront choisies après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des commissaires sportifs. Le(s) pilote(s) sera (ont) considéré(s) comme ayant terminé ledit "prologue". A ce titre il(s) sera (ont) soumis aux mêmes règlements, dispositions, horaires, restrictions en matière d'assistance qui s'appliquent au rallye. Par ailleurs il(s) devra (ont) avoir soumis avec succès sa (leur) voiture au contrôle des commissaires techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour la 2ème section.

#### **6.2.P – RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard des Rallyes

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la règlementation FFSA et du code de la route

# **6.2.1.P – NOMBRES DE PASSAGES**

Le nombre de passage est limité à 3 passages maximum par ES. Des contrôles seront effectués. Tout retour en arrière tout fractionnement et/ou bouclage en cours des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ

# **6.2.5.P – DUREE**

- SAMEDI 7 OCTOBRE : de 8 h 15 à 18 h 00 - DIMANCHE 8 OCTOBRE : de 8 h 15 à 18 h 00 - MERCREDI 12 OCTOBRE : de 8 h 15 à 18 h 00 - JEUDI 13 OCTOBRE : de 8 h 15 à 15 h 00

Il y aura deux sessions du parcours :

- L'une les samedi 07 et dimanche 08 Octobre
- L'autre les mercredi 12 et Jeudi 13 Octobre

Les concurrents auront la possibilité de choisir l'une ou l'autre des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur. Le panachage est autorisé.

Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur engagement au rallye

Une fiche de contrôle des reconnaissances sera remise à chaque équipage. Elle devra être présentée à chaque demande des organisateurs lors des reconnaissances et elle devra être rendue lors des vérifications administratives complémentaires ou au H-10 avant le départ du prologue. Cette fiche devra être remplie par l'équipage au départ et à l'arrivée de chaque ES en notant l'heure au stylo à bille. L'absence d'indication ou des indications raturées ou falsifiées lors d'un contrôle seront considérées comme une infraction aux reconnaissances et sanctionnées comme telle. (cf. (art. 6.2.7 du règlement standard des rallyes)

Des contrôles seront mis en place par les organisateurs. Les contrôleurs seront identifiés par des chasubles. Le refus de s'arrêter à l'un des contrôles sera considéré comme une fraude et sanctionné comme telle.

Afin de renforcer la sécurité des concurrents toutes les voitures seront équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA

Dans le but de protéger les bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou pour minimiser la vitesse, les jours de reconnaissances et les jours de la course, des cordes seront protégées (séparateurs ou autres dispositifs). La détérioration volontaire des protections pourra entrainer des pénalités.

# <u>6.2.2.P – VEHICULES DE RECONNAISSANCES</u>

Conforme au règlement standard des Rallyes

# **ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE**

#### 7.1.9P. OUVREURS

Les ouvreurs ne sont pas autorisés

#### 7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Le nouveau départ après abandon n'est pas autorisé à la Finale

#### 7.6 .P - PARC FERME

Conforme au règlement standard des Rallyes Pointage en avance autorisé en fin d'étape

# **ARTICLE 8 - RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard des Rallyes

# **ARTICLE 9 - CLASSEMENTS**

#### 9.1.P- CLASSEMENT FINAL PILOTES

Les points marqués lors des rallyes qualificatifs servent uniquement pour la qualification à la finale. Le classement de la Coupe de France des Rallyes sera établi en fonction du classement de la Finale.

# 9.2 - CLASSEMENT FEMININ

A l'issue de la finale, un classement de la Coupe de France Féminine sera extrait du classement général, réservé exclusivement aux pilotes féminines.

# 9.2 - CLASSEMENT JUNIOR

A l'issue de la finale, un classement de la Coupe de France Junior sera extrait du classement général, réservé exclusivement aux pilotes de moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année en cours évoluant sur une voiture à 2 roues motrices (hors FGT)

NOTA: On entend par année en cours l'année du début de la période qualificative

# 9.3P - CLASSEMENT DES LIGUES DU SPORT AUTOMOBILE

Le classement final des ligues sera établi en fonction du classement général de la Finale.

Une attribution de points, limitée aux 5 premiers équipages de chaque ligue sera faite comme ci-après :

Attribution des points suivant le classement par classe :

<b>2</b>	! ème	12 points
<b>•</b> 3	s ème	9 points
<b>-</b> 4	ème	7 points
• 5	ème	5 points
Si	le nombre de partants dans une	classe est
• 1	er	5 points

■ 2 ème ...... 3 points

■ 1 er ...... 15 points

# **ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES**

inférieur à 3, l'attribution des points est la suivante :

# 10.1. - REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 14 octobre sur le podium d'arrivée situé entrée parc fermé

Les équipages suivants bénéficieront d'une attention particulière durant la cérémonie de podium :

- classement général : 3 ème 2 ème 1 er
- 1ère féminine
- 1<sup>er</sup> jeune

L'organisateur récompensera tous les équipages classés (pilotes et copilotes) présents à la remise des prix par des coupes ou trophées

# **COUPE COMMISSAIRES**

Des commissaires tirés au sort seront récompensés par l'organisateur

# **CLASSEMENT DES LIGUES**

Une dotation de 15 000 € attribuée par la FFSA aux 9 premières Ligues du Classement des Ligues du Sport Automobile, répartie de la façon suivante :

■ 1 <sup>er</sup> 5	000€
■ 2 <sup>ème</sup> 3	500€
■ 3 <sup>ème</sup> 2	000€
■ 4 <sup>ème</sup> 1	500€
■ 5 <sup>ème</sup> 1	000€
■ 6 <sup>ème</sup>	
■ 7 <sup>ème</sup>	500€
■ 8 <sup>ème</sup>	500€
■ 9 <sup>ème</sup>	500 €

# **CLASSEMENT DU PLUS BEAU STAND DU VILLAGE DES LIGUES**

Une attribution d'une prime de 10 000 € aux trois plus beaux stands sera répartie de la façon suivante :

■1 <sup>er</sup>	. 5 000 €
■2 <sup>ème</sup>	3 000 €
■3 <sup>ème</sup>	2 000 €